



VOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES VOUS accompagne

L'INDÉPENDANCE DE VOTRE COMMISSAIRE AUX COMPTES
GARANTIT LA QUALITÉ DE SON ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS.

”



Avec son commissaire aux comptes, la solitude du chef d'entreprise est enfin rompue.



UNE MISSION SUR MESURE

Votre commissaire aux comptes sait adapter sa mission aux besoins de votre entreprise. Vous pouvez ainsi profiter de tous les bénéfices de son intervention.

- > **Vous ouvrir les yeux** grâce au regard indépendant et panoramique de l'audit légal.
- > **Vous protéger**, apporter sécurité et transparence à votre organisation.
- > **Vous éclairer**, guider votre entreprise, et faciliter l'émergence de nouveaux challenges, de nouveaux partenaires.
- > **Vous sécuriser pour l'avenir**, s'engager en apportant un sceau officiel de qualité au cœur de votre organisation.

6 EXERCICES

La durée d'un mandat d'audit légal est de 6 exercices. Bien choisir son commissaire aux comptes est donc un acte essentiel. Votre commissaire aux comptes va acquérir une connaissance approfondie de votre activité et de votre environnement. Sa mission permanente s'exerce tout au long du mandat, son engagement ne s'arrête pas à la certification des comptes.



CHOISIR SON COMMISSAIRE AUX COMPTES, C'EST ESSENTIEL !
UN ACTE FONDATEUR QUI NE DOIT PAS VOUS ÉCHAPPER.